

Ville de Saint-Pierre-du-Perray

REGLEMENT VIDE GRENIER

La vide grenier sera organisé sur la Place de la Liberté, il faudra en définir les termes et conditions.

Article 1 : Tarifs

Habitant Saint-Pierre-du-Perray : 5€/mètre linéaire (2mètres minimum)

Habitant Hors commune : 20€/mètre linéaire (2mètres minimum)

449 mètres disponibles – 30 mètres réservés par les services de la Mairie

Article 2 : Modalités d'inscription :

- Les tarifs seront appliqués sur présentation d'un justificatif (carte d'identité + justificatif de domicile)
- Droit de paiement avant le jour J, paiement au service évènementiel par chèques ou espèces.
- Aucun remboursement en cas de désistement, sauf si le vide grenier est annulé

Article 3 : Ouverture au public :

- Un sens de circulation sera mis en place
- Ouverture au public de 8h à 18h
- **Pendant ce créneau horaire, il est strictement interdit de circuler et de stationner avec son véhicule à l'intérieur du périmètre en vigueur**

Article 4 : Installation des exposants :

- Mise en place le dimanche matin à partir de 6h et jusqu'à 7h30.
- Ne pas dépasser les 2 m de profondeur.
- Le courrier de participation vous sera demandé pour accéder au site avec votre véhicule afin de déballer.
- Les exposants peuvent se garer sur les parkings à proximité.
- Tous les véhicules devront être sortis du vide grenier avant 7h30.

Article 5 : Démontage des stands :

- L'accès des véhicules sera possible après 18h (lorsque l'ensemble du public aura quitté la zone)

Article 6 : Commodités :

- Des poubelles seront également mises à disposition
- Mise à disposition d'une benne pour les invendus

Article 7 : Sécurité :

- Une équipe de la Police Municipale sera présente dès l'arrivée des exposants jusqu'à leur départ afin de sécuriser le périmètre.